V 2023 06

Contributions Enseignement catholique 2023-2024

Pour vous permettre d'établir vos budgets prévisionnels, nous avons rassemblé dans le tableau ci-dessous les montants des contributions aux services diocésains, académiques et nationaux par élève pour l'année scolaire 2022-2023, adoptés par chaque structure conformément aux articles 217 et 310 du Statut de l'Enseignement Catholique publié le 1er juin 2013.

		1er degré	**2nd degré Collèges**	**2nd degré Lycées**
CONTRIBUTIONS 2023-2024 par élève	Tutelle diocésaine	31,13 €	40,62 €	42,95 €
	Tutelle congréganiste	30,63 €	40,12 €	42,45 €
Ces montants incluent :				
Fonctionnement des services de la DEC (ADEC) et nationaux de l'Enseignement catholique (SGEC)		*17,57 €*	*22,00 €*	*22,00€*
Fonctionnement Tutelle Diocésaine		*0,50 €*	*0,50 €*	*0,50 €*
Fonds de solidarité pour investissements immobiliers		*6,56 €*	*11,62 €*	*11,62 €*
Fonctionnement des services UNIOGEC et FNOGEC		*4,00 €*	*4,00 €*	*4,00 €*
Fonctionnement des services académiques (Solfège, Indices, CAAC) AISECAL		*2,50 €*	*2,50 €*	*2,50 €*
Fonctionnement du CREC qui représente l'EC régional des académies de Lyon Grenoble et Clermont auprès du Conseil Régional (Lycées uniquement)				*2,33 €*

UNIOGEC
6 avenue Adolphe Max
69321 LYON Cedex 05

www.uniogec.fr
04 78 81 48 03
secretariat.uniogec@enseignementcatho-lyon.eu